

COMITE 17 - Seine et Marne

INDIVIDUEL PROMOTION – Samedi 3 décembre 2022

Règlement des compétitions 2022-2023

Pour toutes les épreuves, et quel que soit le stade de la compétition, les joueurs admis à participer à la compétition devront être affiliés au Comité Seine et Marne, et à jour de leur cotisation annuelle. Pour les compétitions organisées en regroupement, c'est le Président de zone qui rédige le règlement spécifique au regroupement.

1. DATES, LIEUX ET HORAIRES DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Les dates, lieux et horaires des compétitions régionales sont fixés par le présent règlement dans les annexes selon l'épreuve

2. REGLEMENT

Le présent règlement est soumis aux différents textes de la F.F.T, à savoir :

Fascicule 1 – Règles communes

Fascicule 2 – Donnes Libres

Fascicule 3 – Individuel

Fascicule 4 - Triplettes

Fascicule 5 - Quadrettes

Fascicule 6 – Coupe de France

3. ACCUEIL ET MISE EN PLACE DES JOUEURS

Pour toutes les compétitions et pour la 1^{ère} séance :

- L'horaire d'accueil des joueurs et de mise en place est indiqué sur la fiche spécifique à la compétition.
- Présence obligatoire des joueurs 15 minutes avant l'horaire de mise en place.

Pour les séances suivantes, l'heure de mise en place sera fixée par l'arbitre à l'issue de la séance précédente. Passée l'heure de mise en place, le règlement fédéral relatif aux pénalités pour retard sera appliqué.

- En duplicate 0,5% ou 1 PM par tranche de 5 minutes et par joueur. Après 15 minutes le joueur ou l'équipe peut être scratché et l'arbitre peut faire jouer le ou les remplaçants prévus. Pour la Coupe de France, consulter le fascicule 6.
- En libre 100 points par tranche de 5 minutes, après 15 minutes le joueur peut être scratché et l'arbitre peut faire jouer le remplaçant prévu.

4. INSCRIPTIONS

L'inscription pour un championnat a pour objectif de connaître le nombre de participants afin d'anticiper la mise en place et l'organisation du tournoi. Elle est obligatoire : une semaine avant l'épreuve

Toute intégration postérieure à la date limite ne sera acceptée que dans la mesure où elle facilite le déroulement de l'épreuve. Les inscriptions sont à communiquer par mail ou téléphone au président de la CCR

5. QUALIFIES

Le nombre de qualifiés pour chaque épreuve est calculé par la Commission de Compétition Nationale.

Les joueurs qualifiés et remplaçants (ou capitaines des formations qualifiées et remplaçantes) devront donner leurs coordonnées (adresse, mail et tél.) au Président de la CCR (au Directeur d'épreuve ou à l'arbitre) qui les tiendra informés de la suite de la compétition.

6. ARBITRAGE

L'arbitrage est effectué par un arbitre régional désigné par le Président de la CCR ou le Directeur d'épreuve. Le Président de la CCR peut toutefois faire appel à un autre arbitre avec l'aval du Président de Zone.

Les arbitres désignés pour arbitrer les compétitions sont susceptibles d'être modifiés avant le championnat. L'arbitre qui officie ne peut pas jouer la compétition en doubles/duplicatés.

IMPORTANT : En début de tournoi, l'arbitre est tenu de donner tous les renseignements afférents à l'épreuve et afficher le règlement de la compétition.

7. POINTS DE CLASSEMENT NATIONAL ET POINTS DE PERFORMANCE

Toutes les épreuves donnent droit à une attribution de PCN et de PP lors des finales du Championnat Régional.

En cas de dérogation accordée pour la tenue du championnat régional, la CCR pourra modifier l'attribution initiale des PP et des PCN. Seuls les joueurs marquant des PCN peuvent prétendre aux PP.

8. DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription est fixé à 20 € ou 25 € selon la compétition. Le montant des inscriptions doit figurer sur chaque compétition en annexe. Ce droit d'inscription sert à payer les PCN, les arbitres, le matériel (jeux, feuilles de marque, diagrammes, informatique...) et à défrayer les joueurs du Comité qualifiés pour les phases finales des Championnats de France.

9. DEUXIEME SEANCE

Lorsqu'une deuxième séance est prévue, l'heure à laquelle les joueurs devront être assis sera donnée par l'arbitre avant la fin de la première séance.

Les mêmes pénalités (0,5 % ou 1PM ou 100 points) seront appliquées si l'horaire n'est pas respecté.

Après un délai de 15 minutes, le joueur ou l'équipe sera scratché pour cause de retard.

10. PROCLAMATION DES RESULTATS (selon les précisions de l'arbitre)

- Individuel : Un joueur qui ne sera pas présent, ou qui ne prévient pas l'arbitre, à la proclamation des résultats ne sera pas qualifié pour la phase suivante du championnat (qualifié ou remplaçant) quel que soit son classement.
- Formation : (triplette, quadrette, équipe) : une formation qui ne sera pas représentée au moins par son capitaine à la proclamation des résultats ne sera pas qualifiée pour la phase suivante du championnat (qualifiée ou remplaçante) quel que soit son classement.

11. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant l'épreuve (ou son déroulement) peuvent être formulées par les participants, conformément à l'article 34 et 35 du Fascicule1 – Règles communes de la FFT.

L'arbitre peut également formuler par écrit un rapport d'arbitrage auprès de la Présidente de la CCR.

12. SPECTATEURS

Les spectateurs ne seront admis qu'avec l'autorisation de l'arbitre et devront s'asseoir en même temps que les joueurs et uniquement avec l'accord des adversaires, aucun spectateur ne sera admis derrière l'attaquant en quadrette. En triplète, ils ne pourront pas s'asseoir à la place des attaquants ne jouant pas.

Les spectateurs sont soumis aux mêmes règles que les joueurs :

- Les déplacements sont interdits sans autorisation de l'arbitre.
- Les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord.
- Le spectateur ne doit suivre qu'un seul joueur (limité à un défenseur en quadrette).
- Les discussions avec les autres joueurs ou spectateurs sont rigoureusement interdites, même au cours des rotations (sanctions applicables).

Tout spectateur enfreignant les règles précédentes, se verra, après avertissement, exclu de la salle où se déroule la compétition. En cas de refus de quitter la salle ou de récidive, le spectateur (s'il est licencié) se verra traduit devant la chambre de discipline.

13. TELEPHONES OU APPAREILS NUMERIQUES

Art 38 du RC de la FFT, l'utilisation des téléphones portables et appareils multimédia est proscrite lors de tous les championnats du début à la fin d'une séance, y compris les pauses allouées par l'arbitre, ces appareils devront être éteints et hors de vue de tout joueur ou spectateur.

Pénalité de 5% en individuel et triplètes, 10 PM en quadrettes et en équipe.

CONSIGNES RELATIVES AU COMPORTEMENT

- **Concernant l'alcool** : il est interdit de participer à un championnat en état évident d'ébriété. Tout manquement entraînera une exclusion du joueur et son passage en chambre de discipline
- **Concernant le tabac** : l'interdiction de fumer (y compris le vapotage) s'applique à l'ensemble des locaux où se pratique la compétition y compris dans les toilettes.
- **Concernant le matériel** : les joueurs sont tenus de prendre soin du matériel mis à leur disposition notamment des paravents et des étuis. En fin de compétition, les joueurs sont tenus de ranger les cartes dans les étuis. L'arbitre pourra, le cas échéant, sanctionner les contrevenants.

REGLES COMMUNES A TOUTES LES EPREUVES

La C.C.R. recommande aux joueurs :

- De respecter les délais d'inscriptions et les horaires.
- De prévenir d'une absence avant la date de la compétition.
- De respecter les règles de l'éthique pour le bon déroulement des compétitions.
- De respecter les arbitres et leurs décisions.
- L'ABSENCE NON SIGNALÉE OU L'ABANDON EN COURS DE COMPÉTITION POURRONT ENTRAINER DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Président de la Commission des Compétitions Régionales (C.C.R.)

Nom	Téléphone	Mail
ZEJGMAN Patrick		Zeigman.patrick@neuf.fr

Coordonnées des Arbitres Régionaux Intervenants

Nom	Téléphone	Mail
ATANAZIO Laurent		

Individuel

Tous les participants doivent se présenter sur le lieu de la compétition et avoir réglé leur inscription avant le début de l'épreuve fixé par le règlement

Si un joueur est en retard, l'arbitre appliquera une pénalité de 0,5 % par tranche de 5 minutes entamée. **Après 16 minutes, plus aucun joueur n'est accepté.**

INDIVIDUEL PROMOTION – Samedi 3 décembre 2022

Tous les joueurs licenciés du Comité Seine et Marne classés 3^{ème} série ou 4^{ème} série peuvent participer à ce championnat qui aura lieu le samedi 3 décembre 2022

**Salle du Mini-Club
Rue des vignes
77470 TRILPORT**

En complément des règles de compétitions, voici les informations supplémentaires

INSCRIPTIONS

Sur le site du comité, à envoyer ou à remettre au président de la CCR une semaine avant l'épreuve.

Tout joueur inscrit hors délais ne sera pris que s'il ne crée pas une table relais

ORGANISATION et DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

Le championnat régional est prévu **en 2 séances et début des jeux à 13h45**

- Elle se fera par tirage au sort intégral. Nombre d'étuis joués = 20 minimum
- **Le classement final permettra de qualifier les joueurs les mieux classés à l'issue des 2 séances.**
- **Si 1 seule séance, en fonction du score réalisé par les meilleurs pourcentages en fonction de chaque ligne.**

QUALIFIES

A l'issue de la compétition, il y aura **3 joueurs qualifiés pour la finale nationale du 17 au 21 mai 2023 à**

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

Lieu et Heure	TRILPORT (77470) à 13h30
Date	03 décembre 2022
Arbitre	ATANAZIO Laurent
Début de l'épreuve	13h45
Inscription	CCR Patrick ZEJGMAN
Indice Pcn	1,8
N° Tableau Pcn	
Nombre de Qualifiés	3
PP = 1/3 des Joueurs limité à 12 en fonction des participants	Voit tableau ci-dessous

NB joueurs	Attribution de PP											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	5	4	4	3	3	2	2	2				
20	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1		
24	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
28	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
32	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1
36	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1
40	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1
44	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1
48	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1
52	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1
56	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1
60	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1